





MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME D'INNOVATION DES CHAÎNES DE VALEUR AGRICOLES CLIMATO-INTELLIGENTES DANS LA REGION DE KAFFRINE AU SENEGAL

Moussa SALL, Pape Bilal DIAKHATE, Mathieu OUEDRAOGO



1- Introduction

Depuis 2011, le programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité alimentaire (CCAFS) soutient la mise en œuvre d'une agriculture intelligente face au climat (AIC) au Sénégal à travers le développement et la mise à l'échelle de technologies et pratiques AIC avec l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA).

Dans ce cadre, le CCAFS a mis en œuvre de 2019 à 2021, un projet de « développement de chaînes de valeur et paysage climato-intelligents pour accroitre la résilience des moyens de subsistance en Afrique de l'Ouest ». Le projet s'est articulé autour de plusieurs activités dont (i) l'analyse des chaînes de valeur (CV) afin d'identifier les risques climatiques et autres contraintes auxquelles font face les CV et qui pourraient être résolues par des options AIC et, (ii) l'intégration d'options AIC fondées sur des évidences dans les CV sélectionnées par le biais des plateformes d'innovation multi-acteurs.

Au Sénégal, le projet a travaillé dans la région de Kaffrine. C'est une région à vocation agro-sylvo-pastorale située au cœur du Bassin Arachidier et qui subit de plein fouet les conséquences des perturbations climatiques. Cette situation a orienté, depuis 2011, le choix de cette région pour expérimenter des innovations visant à renforcer la résilience des communautés à l'image du Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP).

Pour renforcer la résilience des communautés et favoriser la durabilité des activités agricoles, il est impératif de disposer d'un cadre de concertation qui permette à l'ensemble des acteurs d'échanger. C'est ainsi que le concept de plateforme multi-acteur a été mis en avant pour une meilleure prise en compte des principes et fondements qui sous-tendent la durabilité des actions à entreprendre. Ainsi, plusieurs échanges ont permis de poser les jalons d'une rencontre avec les différentes parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une réunion des différentes parties prenantes a été organisée pour la mise en place d'une plateforme multi-acteur pour la région de Kaffrine au Sénégal afin de supporter l'intégration des options d'AIC dans les chaines de valeur agricoles prioritaires. Lors de l'atelier de développement du profil de risque climatique de Kaffrine en novembre 2020, cinq Chaînes de valeur ont été retenues par les participants pour le développement de CV agricoles climato-intelligentes (Ouédraogo et al., 2020).

L'objectif de l'atelier était de mettre en place une plateforme d'innovation des chaînes de valeurs agricoles climato-intelligentes dans la région de Kaffrine pour promouvoir l'AIC au Sénégal.

De façon spécifique, l'atelier a visé à :

- déterminer l'ancrage institutionnel, le point d'entrée, l'échelle de la PI ;
- déterminer les rôles, les responsabilités et les activités à entreprendre dans la PI;
- identifier les besoins spécifiques en renforcement des capacités des membres de la PI ;
- élaborer les actes et le contenu la PI ;
- adopter les actes et mettre en place de la PI;
- initier les membres sur le changement climatique et l'AIC.

L'atelier a regroupé les services techniques régionaux et les acteurs (transformateurs, fournisseurs d'intrants, commerçants etc.) des quatre chaines de valeur agricoles retenues lors de l'atelier de priorisation en Novembre 2020 à Kaffrine. Une série de présentations a été réalisée pour avoir un aperçu global sur les différentes thématiques d'importance pour la mise en place de PI. Dans une approche participative, des travaux de groupes ont été organisés autour des différents objectifs. La diversité de profils des participants (producteurs, chercheurs, conseillers agricoles, transformateurs, fournisseurs d'intrants, commerçants etc.) contribuera à l'optimisation et à la capitalisation des bénéfices que chaque acteur tire de la PI. Des restitutions en plénière ont été l'occasion pour prendre en considération les différentes propositions des groupes d'acteurs. L'esprit qui a sous-tendu cet atelier de mise en place de PI a été celui de la participation effective et de la responsabilité de chaque acteur dans l'initiative. Le rapport présente les points saillants de la mise en place de la PI à Kaffrine.

2- Méthodologie

Pour mettre en place la PI, un atelier a été organisé avec pour objectif de collecter et valider de façon participative des informations de base sur les filières agricoles afin d'élaborer le profil de risque climatique de la région de Kaffrine pour supporter l'intégration des options d'AIC dans des chaines de valeur agricoles prioritaires au Sénégal. Pour se faire, plusieurs activités ont été réalisées pour valider les données collectées sur agriculture et les stratégies d'adaptation au changement climatique, identifier et caractériser les chaînes de valeur (CV) prioritaires, discuter des données climatiques historiques et des changements futurs (projetés) pour la région de Kaffrine, identifier les risques clés et les facteurs de vulnérabilité spécifiques aux groupes d'acteurs des CV prioritaires de la région de Kaffrine et identifier les options d'adaptation qui adressent la vulnérabilité et les risques pour les CV prioritaires. Cet atelier a vu la participation de divers acteurs venus des services techniques régionaux et départementaux de Kaffrine, des projets/programmes, des organisations de paysannes (OP), des structures de financement, des autorités locales et des structures de recherche nationale et internationale.

3- Champs d'action

3.1. Point d'entrée

Le point d'entrée représente un « défi ». Il est identifié par un ou plusieurs acteurs. Les intérêts et les actions de ces acteurs ne se limitent pas à l'information et la technologie. Pour être efficace, la démarche doit promouvoir le changement et renforcer l'apprentissage dans tout le système d'innovation à tous les niveaux de l'organisation. Dans le cadre de la PI AIC de Kaffrine, le point d'entrée a été identifié lors d'un atelier regroupant l'ensemble des parties prenantes qui ont, à travers différentes sessions, retenu **l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC)** comme point d'entrée. Ce choix s'explique par le fait que l'AIC face au climat peur intégrer l'ensemble des chaines de valeur retenues pour lutter contre les effets du changement climatique

3.2. Vision

Les membres de la PI ont cherché à dégager une vision pour la plateforme afin de faciliter les échanges qu'ils peuvent avoir avec les partenaires. Pour ce faire, plusieurs propositions sont ressorties des discussions

à savoir : Contribuer au renforcement de la productivité des zones agricoles par le développement des chaines de valeur ; Agriculture prospère et durable ; Agriculture durable et résiliente ; Création d'un label agricole diversifié et autonome et Chaines de valeur compétitive via une agriculture durable et résiliente. A la suite de ces propositions, un consensus a été obtenu en partant de ces idées. Finalement, la vision partagée par l'ensemble des participant est : **Une Agriculture résiliente, prospère et durable pour atteindre une sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Cette vision a été traduite par l'assistance en Wolof en ces termes « *Mbay mou niong, naat té andoul akh lor nguir doundou bou doy té ceel* ».

3.3. Objectifs

Cette vision s'est traduite en quatre objectifs majeurs :

- Autonomisation des acteurs
- Disponibilité et accessibilité intrants (semences et engrais) et matériels agricoles
- Création d'un label Kaffrine
- Généralisation des pratiques AIC

Un nom local a été trouvé pour la PI sur l'Agriculture Intelligente face au Climat à savoir en wolof la plateforme est « *Mbayine, camm akh alam gou depo ciopité diawo dji* ». Ces objectifs tiennent compte de la pérennisation des revenus et de la durabilité des systèmes de production.

3.4 Echelle et localisation

L'échelle d'intervention concerne toute la **région de Kaffrine**. Ce choix de la région réside sur les orientations de l'acte 3 de la décentration qui met en avant le développement territorial. En effet, la région est l'entité administrative et géographique pour une bonne prise en considération des problématiques climatiques. De plus, elle renferme l'ensemble des structures décentralisées et déconcentrées ainsi que les projets/programmes qui travaillent avec les organisations paysannes.

4- Composition et ancrage institutionnel

La PI est composée par les différents acteurs agro-sylvo-pastoraux intervenant dans la région de Kaffrine. On peut retrouver la recherche, les acteurs institutionnels, les acteurs de développement, les organisations paysannes, les artisans, etc.

Globalement, les membres potentiels de la PI identifiés sont : la Recherche Agricole et agro-alimentaire (ITA, ISRA), les Université, la Direction Régionale de Développement Rural, les Institutions financières, l'Agence Nationale de l'Aquaculture, l'Elevage, les projets (PROVAL CV, WVS, KAOULOR, PASA LUMACAF, Tree 4 Future, PRODAC, AGROPOLE, ANIDA), les services d'appuis conseil (ANCAR), la Direction de la Protection des Végétaux, Organisation des producteurs, COPROSEM, EGABI, Réseau des femmes transformatrices de Kaffrine, Regroupement des transporteurs de Kaffrine « gros porteurs », ARCHIPELAGO, Maison des producteur, Directoire des Femmes de l'élevage (Dirfel), les élus locaux, SEN ECO KAF, la Chambre de commerce, la Chambre des métiers, l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF). Ensuite, il a été procédé à l'identification des postes et à l'installation des membres de la plateforme. Au préalable, l'assistance avait souligné la nécessité de confier le poste de coordonnateur et de

coordonnateur adjoint à des jeunes agriculteurs ayant de l'expérience dans la gestion d'organisations communautaires/plateformes. (Voir annexe pour les membres du bureau).

Le thème ou « porte d'entrée » représente un « défi » et peut être identifié par un ou plusieurs acteurs. Les intérêts et les actions des acteurs ne se limitent pas à l'information et la technologie. Pour être efficace, la démarche doit promouvoir le changement et renforcer l'apprentissage dans tout le système d'innovation à tous les niveaux de l'organisation.

Avant la mise en place de la PI multi-acteur de Kaffrine, les parties prenantes se sont interrogées sur la forme juridique de la plateforme, son statut, les sources de financements et la diffusion des informations. Ainsi, la forme juridique ne doit pas être figée mais devrait être évolutive. De plus, le focus a été mis sur la nécessité de mettre en avant la conviction personnelle pour la réussite de activités ce qui permettra l'autopromotion de la plateforme et faciliter la diffusion de l'information.

L'activité principale de la majorité des parties prenantes étant l'agriculture, il a été retenu que l'ancrage institutionnel de la PI soit porté par Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) de Kaffrine. La DRDR est la structure responsable des activités agricoles et intervient aussi sur les activités en rapport avec le changement climatique. L'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) a été retenue comme point d'entrée pour permettre de prendre en compte les différentes chaines de valeur choisies.

5- Centre d'intérêts, rôles et responsabilités des membres de la PI

5.1 Producteurs

Les producteurs ont pour rôle d'identifier les problèmes liés à la production, de travailler pour la visibilité de la PI et de servir de relais auprès des OP.

Leur responsabilité dans la PI est d'adopter et de diffuser les technologies proposées par la PI.

5.2 Services d'appui technique et institutionnel, projet, programme, recherche

Leur rôle est de faciliter l'ancrage institutionnel, d'assurer le relais des informations techniques, de favoriser l'appui financier aux activités de la PI, de partager au sein de la PI les technologies innovantes, d'assurer la médiation dans la PI.

Leur responsabilité est de veiller à l'articulation des décisions de la PI avec les orientations politiques.

5.3 Fournisseurs d'intrants

Leur rôle est d'identifier les besoins en intrants et de s'engager à rendre accessible et disponible les intrants à temps.

Leur responsabilité est de veiller à la qualité et à la disponibilité des intrants.

5.4 services financiers

Leur rôle est de proposer des produits financiers adaptés et accessibles à temps mais aussi de partager les difficultés liées aux remboursements du crédit.

Leur responsabilité est l'appui-conseil pour accéder aux produits financiers et l'encadrement et la gestion du crédit.

5.5 Transformateurs

Leur rôle est de favoriser la contractualisation avec producteur et de proposer des innovations techniques de transformation dans la région.

Ils ont comme responsabilités d'informer la PI sur les nouvelles technologies et de veiller à la qualité des produits locaux.

5.6 Transporteurs

Leur rôle est de trouver des facilitations aux modalités de paiements du transport des produits agricoles et de proposer des mécanismes adéquats pour le transport des produits agricoles.

Leur responsabilité est de privilégier le transport des produits de la région et de favoriser la sécurisation et le respect des délais pour le transport des produits.

5.7 Commerçants

Leur rôle est de réaliser une cartographie des marchés et d'échanger sur les besoins alimentaires des consommateurs.

Leur responsabilité est de contrôler la disponibilité et le stockage des produits. Ils ont aussi comme responsabilité d'éviter les spéculations sur les prix des produits.

5.8 Fournisseurs d'équipements (Artisanat)

Leur rôle est de proposer des matériels adaptés aux besoins et des innovations technologiques. De plus, ils doivent recenser la liste des matériels agricoles disponibles dans la région mais aussi partager les expériences sur les nouvelles innovations technologiques et définir un plan de garantie du matériel produit.

Leur responsabilité est de veiller à la qualité, à la disponibilité du matériel, au respect des délais de livraison et à l'entretien du matériel durant la période de garantie.

6- Gouvernance

La PI est dotée d'un règlement intérieur constitué des huit (8) articles ci-dessous :

<u>Article premier</u>: Objet

Le présent règlement intérieur définit le fonctionnement et les modalités d'application des statuts de la Plateforme Agriculture intelligente face au Climat, ci-après désignée par ses initiales PFAIC.

Il détermine notamment les critères et conditions d'adhésion, les modes d'élections, les fonctions des organes, les attributions et compétences des membres, le financement et sanctions.

Le respect du règlement intérieur adopté lors de l'assemblée générale est obligatoire pour tous les membres ainsi que les modifications et adjonctions qui seraient par la suite adoptées par une assemblée générale extraordinaire.

Article 2 : Membres

Toute structure ou personne œuvrant dans les changements climatiques que ce soit les services techniques de la région de Kaffrine, la recherche avec l'ISRA et les universités, les collectivités territoriales, les agences, les Organisations Communautaires de Base (OCB) et souhaitant participer à la dynamique peut être membre.

Les membres doivent avoir le sens de responsabilité et de respect des règles de la plate-forme. Et toujours avoir à l'esprit les valeurs de l'organisation. Ils ont le devoir de participer aux activités de la plateforme, de faire la promotion de celle-ci.

La qualité de membre se perd par démission, décès ou par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale pour faute grave.

Article 3: Financement

Peuvent contribuer au financement général de la plateforme des dons en nature ou en espèces des membres, des subventions ainsi qu'à la vente de produits et services. La plateforme peut aussi bénéficier de financement de sous projets.

La recevabilité d'un financement quelle que soit sa source et son allocation est soumise à l'approbation des membres de la plateforme.

Article 4: Les organes de la plateforme AIC

La plateforme AIC a deux (2) organes principaux : l'Assemblée Générale (AG) et le le Bureau Exécutif

Article 5 : L'Assemblée Générale (AG)

L'AG est l'organe suprême de la plateforme. Elle regroupe l'ensemble des membres régulièrement inscrits au registre des membres.

Elle délibère valablement et engage l'ensemble de ses adhérents. En outre, elle dispose des pouvoirs et prérogatives ci-après :

- adoption et révision des textes de la plateforme ;
- définition de la politique générale de la plateforme ;
- élection des membres du Bureau Exécutif;
- examen, amendement et approbation des rapports et du plan d'activités du de la plateforme;
- approbation des comptes et vote du budget de la plateforme.

L'AG se réunit obligatoirement en session ordinaire une fois par semestre, sur convocation du Coordonnateur.

L'Assemblée Générale extraordinaire se réunit sur convocation du Coordonnateur ou à la demande du quart (1/4) au moins de ses membres.

Article 6 : Bureau Exécutif

Composition et fonctionnement

La plateforme AIC est dirigée par un bureau élu par l'Assemblée Générale parmi les adhérents en règle.

Le Bureau comprend :

- un Coordonnateur ou coordonnatrice et son adjoint;
- un (e) Secrétaire et son adjoint (e) ;
- un (e) Trésorier (e).
- un (e) responsable suivi évaluation et son adjoint (e);
- un (e) responsable partenariat et mise en réseau et son adjoint (e)
- un (e) chargé (é) de communication et son adjoint (e)
- un (e) responsable de la formation et son adjoint (e)
- une commission d'organisation et son adjoint (e).

Le Bureau se réunit régulièrement sur demande du coordonnateur et les membres du bureau sont élus pour une durée de trois (03) ans et les membres du bureau sont rééligibles deux fois aux tiers.

Le Bureau dispose, au nom de l'Assemblée Générale, du pouvoir pour administrer l'Association et assurer le bon fonctionnement de toutes les activités entrant dans le cadre de ses objectifs.

Il doit particulièrement :

- veiller au respect des textes de base de la plateforme par les membres :
- veiller au bon fonctionnement de la plateforme ;
- représenter la plateforme AIC auprès de la Collectivités territoriales, de l'Administration, de toute instance décisionnelle ou consultative en rapport avec l'objet de la plateforme, et de toute institution publique ou privée;
- veiller à la bonne marche des activités de la plateforme et à la gestion saine.

Article 7: Sanctions

Sur proposition du bureau, tout membre dans l'intérêt supérieur de la plateforme peut être suspendu ou expulsé de celle—ci à tout moment pour non-respect des dispositions du règlement intérieur ou pour faute lourde. Les membres radiés peuvent faire recours à l'AG pour une délibération finale.

Dans tous les cas, les sanctions obéissent à la procédure suivante :

SANCTIONS NEGATIVES: Avertissement, Blâmes, Suspension, Radiation.

SANCTIONS POSITIVES : Lettre de félicitations, Témoignages de satisfaction et Certificat d'honneur.

Les félicitations publiques sont adressées aux membres dont la disponibilité pour tout ce qui concerne la plateforme est remarquable.

Les certificats sont adressés aux membres ayants accompli des actions méritoires au bénéfice de la plateforme et remarqué comme tel.

Des prix peuvent être décernés à des personnes physiques ou morales qui ont contribué grandement au rayonnement des idéaux de la plateforme.

Article 8: Conflits

Les conflits devront être réglés dans la mesure du possible d'abord à l'intérieur de la plateforme.

En cas de non satisfaction de l'une des parties, la juridiction en la matière peut se saisir du dossier.

7- Besoins de renforcement de capacité

Les acteurs de la PI ont identifié un certain nombre de formations pour améliorer leur performance technique et organisationnelle. Les besoins en renforcement de capacité ont été identifiés de manière participative. Ils ont été retenus en tenant compte des besoins pour la plateforme et les besoins pour les acteurs. Le Tableau suivant donne les besoins de formation exprimés pour la gestion de la plateforme et les acteurs.

Tableau 1: Besoins en formation pour les acteurs de la plateforme

| Plateforme | Formation des membres du bureau sur les rôles et responsabilités (gestion administrative et financière) Formation en collecte, traitement et utilisation/diffusion des informations en rapport avec AIC (suivi évaluation) Formation sur le plaidoyer, leadership et la prise de décision |
|------------|---|
| Acteurs | Formation sur les nouvelles techniques d'adaptation Formation sur la gestion des risques et catastrophes Formation en entreprenariat (stockage et conservation des produits, gestion des stocks, approvisionnement, etc.) |

8- Plan d'actions (décembre 2021)

Les membres de la PI AIC ont été conviés à une réunion le 17 août 2021 à la Chambre de commerce de Kaffrine pour élaborer un plan d'action afin de définir les activités du dernier semestre 2021.

A la suite des discussions, une feuille de route a été élaborée et le bureau a prévu quatre activités à mener d'août à décembre 2021. Il s'agit de :

- Organiser une visite d'échange dans le village climato intelligent de Daga Birame qui eu lieu le 25 août 2021
- Instaurer une communication forte à travers les réseaux sociaux et les radios communautaires, à cet effet il faut créer une page Facebook, un groupe WhatsApp et une adresse mail du groupe
- Organiser un atelier de partage et de capitalisation des leçons apprises à travers le Programme AIC conduit par ISRA

- Participer au programme d'utilisation d'engrais organique subventionné par l'État.

Toutes ces quatre activités ont été réalisées et le bureau doit se réunir incessamment pour proposer un nouveau plan d'actions pour l'année 2022.

Conclusion

Pour répondre à la problèmatique du changement climatique dans la région de Kaffrine, les acteurs agrosylvo-pastoraux ont décidé de se regrouper au niveau d'un cadre de concertation pour échanger et identifier des technologies une meilleure adpatation des acteurs. Dans ce contexte, une PI a été mise en place avec pour point d'entrée l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) afin de tenir compte de l'ensemble des chaînes de valeurs identifiées comme pertinentes. La PI a pour vision de promouvoir **Une Agriculture résiliente, prospère et durable pour atteindre une sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Cette vision est déclinée en quatre objectifs à savoir : l'autonomisation des acteurs ; la disponibilité et l'accessibilité des intrants (semences et engrais) et matériels agricoles ; la création d'un label Kaffrine et la généralisation des pratiques AIC. Cette PI est composée des différents acteurs agro-sylvo-pastoraux intervenant dans la région de Kaffrine. Par rapport à la gouvernance, un règlement intérieur constitué de huit articles a été élaboré. De plus, un plan d'action composé de quatre activités à été élaboré et exécuté. Un autre plan d'action 2022 est en cours de réflexion. Finalement, les acteurs ont identifié un ensemble de formations leur permettant d'améliorer leur performance technique et organisationnelle.

Auteurs

- Dr Moussa SALL est agro-économiste, Chargé de recherches au Bureau d'Analyses Macroéconomiques (BAME) de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA).
- Dr Pape Bilal DIAKHATE est économiste du changement climatique et chercheur au au Bureau d'Analyses Macro-économiques (BAME) de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA).
- Dr Mathieu OUEDRAOGO est agro-économiste chercheur sénior au programme du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire de l'ICRISAT.

Bibliographie

- CCAFS. 2020. Comment la pandémie du covid-19 peut améliorer les systèmes alimentaires et répondre à l'urgence climatique, https://ccafs.cgiar.org/fr/news/comment-la-pandemie-du-covid-19-peut-ameliorer-les-systemes-alimentaires-et-repondre
- FAO. 2017. L'action De la FAO Face au Changement Climatique. Conférence des Nations Unies sur le changement climatique 2016, p.36 http://www.fao.org/3/i6273f/i6273f.pdf
- HLPE. 2019. Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome.
- ISRA-BAME, 2016. Politiques et stratégies d'atténuation et d'adaptation des impacts du changement climatique au Sénégal. Rapport ISRA-AMMA 2040. 49 p.
- Mbow, C., C. Rosenzweig, L.G. Barioni, T.G. Benton, M. Herrero, M. Krishnapillai, E. Liwenga, P. Pradhan, M.G. Rivera-Ferre, T. Sapkota, F.N. Tubiello, Y. Xu, 2019: Food Security. In: Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation,

- sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems, Rapport GIEC 2019, p.114
- Ouédraogo M, Jaquet S, Sall M. 2020. Projet UE-FIDA « Développement de chaînes de valeur et de paysages intelligents face au climat pour accroître la résilience des moyens de subsistance en Afrique de l'Ouest » Rapport d'activité : Atelier des acteurs pour le développement de profil de risque climatique de Kaffrine. CCAFS workshop report. Dakar, Senegal : CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS). https://hdl.handle.net/10568/111016

Annexes

Tableau 2 : Bureau PI AIC KAFFRINE

| POSTE BUREAU | NOM | STRUCTURE |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Coordonnateur | Momath NDAO | ADAK |
| Coordonnateur Adjoint | Ousmane THIALL | PI Daga Birane |
| Secrétaire général | Samba NDAO TALL | DRDR |
| Secrétaire général adjoint | Mamadou FALL | PRODAC |
| Suivi évaluation | Daouda SENE | SRADL |
| Adjoint suivi évaluation | Modou WILLANE | ARD |
| Partenariat mise en réseau | Abdou Lahat NDAO | SEN ECO KAF |
| Partenariat mise en réseau Adjoint | KAREN RONKE COKER | Université Floride/USSEIN |
| Chargé de communication | Marie NDAO MERGANE | Chambre de commerce |
| Chargé de communication adjoint | Oulimata VILANE | Etudiante ESEA/ARD |
| Responsable de la formation | Ibrahima DIAGNE | Chambre des métiers |
| Responsable de la formation adjoint | Pape Diogomaye DIOUF | IREF |
| Commission d'organisation | Assane WILLANE | EGABI |
| Commission d'organisation adjoint | Babou DIANE | Réseau MABO |

INVITATION

Les membres de la PI AIC sont invités à prendre part à la réunion de coordination de la PI AIC prévue le mardi 17 août 2021à 10h 00mnà la salle de réunion de la chambre de commerce de Kaffrine.

Ordre du jour :

- 1) Discussion sur la feuille de route de la PI AIC Kaffrine
- Discussion sur un projet règlement intérieur
- 3) Divers

Destinataires

- Momath NDAO Coordonnateur
- Ousmane THIALL Coordonnateur Adjoint
- Samba Ndao TALL SG
- Mamadou FALL SG Adjoint
- Daouda SENE Responsable S/E
- Modou WILLANE Adjoint S/E
- Abdou Lahat Ndao Partenariat et mise en réseau
- Karen Ronke COKER Adjoint Partenariat et MR
- Marie Ndao MERGANE Chargée de communication

- Oulimata VILANE Adjointe chargée de Com.
- Ibrahima DIAGNE Responsable de la formation
- Pape Diogomaye DIOUF Adjoint Responsable de la formation
- AssaneWillane Commission d'organisation
- Babou DIANE Adjoint Commission d'organisation

Le Secrétaire Genéral

Samba Ndao TALL